Nouvelle recommandation d'audit relative à l'audit prudentiel: entrée en vigueur au 1er janvier 2018

La nouvelle recommandation d'audit (RA) 70 «Audit prudentiel» d'EXPERTsuisse traite des obligations de l'auditeur dans le cadre des activités d'audit selon la FINMA (bases: loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA), ordonnance sur les audits des marchés financiers (OA-FINMA) et circulaire FINMA 13/3 «Activités d'audit»).

Cette recommandation d'audit s'applique aux audits dont les rapports couvrent des périodes débutant à partir du 1er janvier 2018 et est disponible en français et en allemand.

Lien(s) et téléchargement(s)

- RA 70 – Audit prudentiel (11-2017)